

Résolution adoptée

Séance plénière du 28 octobre 2026

XXe Sommet de la Francophonie : le CESE soutient le rôle des Outre-mer dans leurs bassins régionaux et l'implication de leurs sociétés civiles au sein de l'espace francophone

Déclaration du groupe Jeunesses

De Nouméa, le Vanuatu est à une heure d'avion, et Paris à plus de vingt. Pourtant, quand les jeunes kanak cherchent un stage, un service civique ou un échange universitaire, presque tous les dispositifs publics mènent à la France continentale. Des ponts ont été construits entre chaque territoire ultramarin et Paris, beaucoup moins entre ces territoires et les pays de leur région. Cette résolution propose de corriger cette géographie un peu absurde et nous nous en réjouissons.

Encore faut-il donner aux jeunesses ultramarines les moyens de circuler. Nous saluons la proposition d'un dispositif francophone de mobilité et d'un « Erasmus des sociétés civiles ». Nous sommes particulièrement attachés à son principe de réciprocité, qui en fait une véritable coopération.

Ces associations sont la Francophonie de terrain. Quand le cyclone Chido a frappé Mayotte, elles étaient en première ligne. Mais pour répondre à l'urgence, elles doivent pouvoir agir dans la durée, en consolidant les libertés d'association, d'expression et de réunion, et les financements pluriannuels.

Nous saluons aussi un texte qui ne regarde plus les Outre-Mer comme des territoires exposés, mais aussi et surtout comme des territoires porteurs de solutions : leur espace maritime, leur biodiversité marine, leur savoir-faire en matière d'adaptation et de résilience insulaire. Nous prolongerons au sein de la délégation en valorisant aussi les écosystèmes terrestres et littoraux : la forêt guyanaise, les mangroves, la flore endémique de Nouvelle Calédonie. Ce sont des puits de carbone, des solutions fondées sur la nature face aux risques climatiques et autant de sujets de coopération scientifique et régionale avec les pays voisins.

Nous restons néanmoins attentifs sur deux points.

- D'abord, la résolution juge utile d'étudier la création du dispositif de mobilité. Nous veillerons à ce qu'il se concrétise, avec des moyens dédiés, et qu'il soit conçu avec les organisations de jeunesse, pas seulement pour elles.

- Ensuite, la résolution souhaite que les sociétés civiles ultramarines soient pleinement associées aux instances décisionnaires de la Francophonie. Nous souhaitons que les organisations de jeunesse y trouvent toute leur place : là où se prennent les décisions, et pas seulement dans les programmes qui leur sont destinés. Et c'est aussi en continuant à défendre la richesse du plurilinguisme et du pluriculturalisme sur l'ensemble de ces territoires que la Francophonie de demain pourra se construire avec celles et ceux qui la font et feront vivre.